



**Revue de presse
Gouvernance des eaux souterraines
d'Abitibi-Témiscamingue
11 février – 25 février 2015**

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Olivier Pitre, Directeur

SESAT

Tél: (819) 732-8809 poste 8239

Courriel : olivier.pitre@sesat.ca

Séance d'information à Lac-Mégantic - Le ministre David Heurtel et le député de Mégantic présents pour le bilan des travaux de réhabilitation du centre-ville

Recherche dans le Fil d'information

Pour faire une recherche dans les communiqués ou les invitations aux médias

[Recherche dans le Fil d'information](#)

LAC-MÉGANTIC, QC, le 16 févr. 2015 /CNW Telbec/ - Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, en compagnie du maire suppléant, M. Richard Michaud, et du député de Mégantic, M. Ghislain Bolduc, a participé, ce soir, à une nouvelle séance d'information destinée aux citoyens de Lac-Mégantic et des municipalités avoisinantes. Cette rencontre, qui s'est tenue au Centre sportif Mégantic, a permis de tracer un bilan des travaux de réhabilitation et d'informer les citoyens des étapes à venir.

De passage pour une quatrième fois à Lac-Mégantic, le ministre Heurtel a réitéré son engagement envers les citoyens et son appui à la Ville. « Nous travaillons en étroite collaboration avec le comité interministériel sur la relance de Lac-Mégantic, dirigé par mon collègue et député de Mégantic, Ghislain Bolduc, et bien sûr avec la Ville, aux côtés de Mme Roy Laroche et de son équipe. Redonner aux citoyens un milieu de vie de qualité est toujours une priorité pour nous et c'est ensemble que nous y arriverons. »

Opérations menées depuis le printemps

Depuis la séance d'information qui a eu lieu en mai dernier, plusieurs opérations ont été menées en vue de réhabiliter le centre-ville de Lac-Mégantic.

Des plateformes d'entreposage des sols ont été construites dans la zone industrielle de Lac-Mégantic afin de recevoir les sols contaminés excavés du centre-ville et d'assurer leur traitement. Dans 90 % de la zone d'intervention, les travaux de décontamination sont terminés. Depuis le printemps 2014, plus de 280 000 tonnes de sols contaminés ont été excavés et remplacés par des sols propres.

Les méthodes utilisées ont été simplifiées et la technologie biologique a été retenue pour traiter l'ensemble des sols excavés. L'échéancier est maintenu et l'ensemble des sols sera traité d'ici mars 2017.

Les 39 bâtiments du centre-ville qui ont résisté à l'incendie ont fait l'objet d'une caractérisation environnementale. Les propriétaires ont été rencontrés et informés des résultats au cours de l'automne dernier. « Nous avons accompagné la Ville afin d'informer les propriétaires des résultats de la caractérisation de leur bâtiment. Divers scénarios ont également été étudiés pour faire l'acquisition et pour assurer une gestion judicieuse de ces bâtiments. Je comprends tout à fait leurs inquiétudes et les décisions difficiles qu'ils ont dû prendre », a souligné le ministre.

Les travaux de réhabilitation de la zone incendiée et du secteur du pont Agnès sont achevés. Les travaux de démolition sont terminés dans le bloc 1. Les six édifices de la rue Frontenac ont été démolis et les sols contaminés par le déversement ont été retirés pour être remplacés par des sols propres.

« La Ville de Lac-Mégantic et ses citoyens ont fait face, depuis plus d'un an, à de difficiles décisions. Néanmoins, chaque intervention est un pas en avant, une occasion de constater que la situation s'améliore et qu'il faut aborder l'avenir avec optimisme », a soutenu le député Bolduc.

Toujours en action pour la réhabilitation du centre-ville et la mise en œuvre des recommandations du comité d'experts pour la rivière Chaudière

La séance d'information a été l'occasion de présenter aux citoyens les opérations qui sont en cours :

- Dans les blocs 2 et 3, les travaux de démolition et de réhabilitation ont débuté en janvier dernier. La démolition des bâtiments sera réalisée pendant la période hivernale 2015. Les fondations et les sols contaminés par le déversement seront excavés au printemps 2015, après la période de dégel. Par la suite, ces secteurs seront remblayés avec des sols propres.
- Les opérations de pompage et les mesures de confinement sont toujours en cours à Lac-Mégantic.
- Les travaux d'excavation sur le site et le traitement des sols sur les plateformes ont cessé pour la période hivernale. Le Ministère et la Ville de Lac-Mégantic sont à pied d'œuvre pour s'assurer que les services soient maintenus pendant l'hiver, notamment le pompage et le traitement des eaux huileuses.
- Les programmes de suivi de la qualité de l'eau souterraine et de suivi de la qualité de l'air, qui ont été élaborés par un groupe d'experts du Ministère, se poursuivent.
- Pour faire suite aux épisodes de poussières passées, plusieurs mesures de contrôle ont été mises en œuvre au cours de l'année 2014 afin de réduire les nuisances (arrosage, utilisation d'un balai mécanique, etc.).
- La réhabilitation des secteurs du bassin d'urgence et de la zone ferroviaire adjacente sera réalisée en dernier lieu et mettra fin à l'ensemble des travaux prévus d'ici la fin de l'automne 2015.
- En ce qui concerne la rivière Chaudière, les 14 recommandations formulées par le comité d'experts ont été mises en œuvre ou sont en cours de réalisation.

Par ailleurs, des résultats d'analyses ont démontré que des fibres d'amiante sont présentes en faible concentration dans les sols du secteur circonscrit entre l'arrière des bâtiments de la rue Frontenac, la voie ferrée et le bassin d'urgence d'accumulation des eaux huileuses. Dès que la présence d'amiante a été signalée, l'arrêt des travaux d'excavation et de traitement des sols a été ordonné.

Des actions de concertation sont en cours entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDEELCC), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le ministère de la Sécurité publique (MSP), la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et la Direction de santé publique de l'Estrie afin d'établir les mesures nécessaires pour la gestion des sols contenant de l'amiante. Un plan d'échantillonnage et une caractérisation concernant l'amiante dans les sols sont en cours. Selon les résultats de la caractérisation, des mesures de protection seront mises sur pied en concertation avec la CSST et la Direction de santé publique de l'Estrie. Le MDEELCC prendra les mesures qui s'imposent et suivra avec rigueur les recommandations.

L'avancement des travaux à Lac-Mégantic et sur la rivière Chaudière est un dossier que le Ministère suit de près depuis le début. « Comme toujours, nous sommes proactifs. Nous allons continuer à soutenir la Ville dans ses démarches. Grâce à tous les travaux que nous menons ensemble sans relâche et à tous ces gens qui continuent de se mobiliser pour l'avenir de Lac-Mégantic, la ville pourra relancer son économie et exprimer son plein dynamisme », a déclaré le ministre Heurtel.

De l'information supplémentaire est disponible sur le site Web du Ministère : www.mdeelcc.gouv.qc.ca/lac-megantic.

SOURCES :

Guillaume Bérubé

Attaché de presse

Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Tél. : 418 521-3911

INFORMATION :

Relations avec les médias

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Tél. : 418 521-3991

L'Hebdo du Saint-Maurine
18 fév. 2015
Geneviève Beaulieu-Veilleux

Contamination de l'eau potable: Vers un recours collectif



Geneviève Beaulieu-Veilleux
Publié le 18 février 2015



CONTAMINATION. Les tests d'eau effectués par le ministère des Transports et les firmes indépendantes autour de la salinité de l'eau potable à Saint-Étienne-des-Grès se contredisent. Si bien que le propriétaire de la Pépinière 55 Réjean Lapointe confirme vouloir entreprendre un recours collectif.

Une première rencontre commandée par la mairie a eu lieu à Saint-Étienne-des-Grès lundi soir à l'Hôtel de ville sur le sujet de la possible contamination de l'eau potable par le sel de déglçage épandu sur l'autoroute 55, puis une autre mercredi matin en compagnie d'une douzaine de résidents à chaque fois.

Les conclusions des tests d'eau du ministère des Transports et des firmes indépendantes sont opposées, l'un laisse entendre que les normes de Santé Canada sont respectées, l'autre démontre à plusieurs occasions deux fois la limite permise de chlorure et sodium ((250 mg de chlorure par litre et 200 mg de sodium par litre).

Il faut dire qu'on observe deux ans d'écart entre l'analyse du ministère (2011-2013) et celle commandée par les résidents (début février). Si la contamination est de taille selon M. Lapointe, il encourage les citoyens à faire une action concertée comme un recours collectif.

«Rencontrés par petits groupes, les résidents deviennent vulnérables. Le MTQ traite chaque cas à part, mais les propriétaires sont perdants au fil des ans, notamment pour la revente de leur maison qui a une eau contaminée.» S'il souhaite un recours collectif, il suggère tout de même aux résidents concernés d'envoyer une lettre enregistrée au ministère.

Autres Nouvelles

Réorganisation du service des acquis et des compétences

Vos activités culturelles

Le motoneigiste succombe à ses blessures

Les carrefours jeunesse-emploi célèbrent la persévérance scolaire

Jonathan Bernier lance «Sur le beat du Canadien»

Donner au suivant

«Les jeunes sont pris en otage» -Luc Vézina

Résolu doit cesser de «quémander», dit la CSN



Une entente hors cour sous peu?

Les représentants du MTQ, eux, ont indiqué aux citoyens concernés que leur

analyse ne laisse pas croire à des dangers sur la santé humaine.

Or, Réjean Lapointe indique que les fonctionnaires manipuleraient l'information, tantôt en choisissant une saison propice au prélèvement de test, tantôt en sélectionnant les propriétaires de résidences invités aux séances d'information. «On nous a ridiculisés en disant qu'il n'y avait que deux résidences atteintes», déplore celui qui persiste et signe que la contamination atteindrait 70 foyers.

Soulignons que M. Lapointe poursuit présentement le MTQ pour 4M\$ en raison de pertes, pertes qu'il associe à la salinité de l'eau potable utilisée pour les cultures de sa pépinière.

Cependant, on a appris qu'un changement de garde au ministère pourrait permettre au dossier de se régler hors cour par la réalisation d'une nouvelle canalisation tel que demandé par M. Lapointe. «Je suis ouvert à ceux qui veulent discuter et qui font preuve de gros bon sens», a conclu le propriétaire de la pépinière.